



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prise en charge

Question écrite n° 65058

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le rapport de l'Assurance-maladie au sujet des séjours en maternité. Selon ce rapport, écourter d'une journée en moyenne l'hospitalisation lors d'une naissance permettrait de générer 280 millions d'euros d'économies nettes. En ces temps de restrictions budgétaires, la recherche d'économie est louable mais elle ne peut se faire à n'importe quel prix. La proposition de la Sécurité sociale repose sur le fait qu'en France, une femme est hospitalisée en moyenne 1,2 jour de plus que dans les autres pays développés pour un accouchement par voie basse (4,2 jours contre 3 jours). Ces pays ont fait leur choix, cependant la France, *leader* en termes de fécondité parmi les membres de l'OCDE, ne peut se permettre d'abandonner une mère et son enfant encore très fragiles 3 jours après l'accouchement. Par ailleurs, cette proposition s'appuie sur l'intention de mieux accompagner les mères de famille à leur retour au domicile. Or, depuis les expérimentations lancées en 2010 de retour anticipés à domicile, force est de constater que les mères se sentent abandonnées par les services de santé publique. C'est l'avis de l'Union syndicale des sages-femmes qui s'interroge au sujet du nombre de sages-femmes actuellement en exercice, 30 000 à ce jour. Seront-elles assez nombreuses pour assurer l'accompagnement promis de ces retours prématurés ? Il lui demande donc de préciser si le Gouvernement entend suivre cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65058

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 septembre 2014](#), page 8147

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)